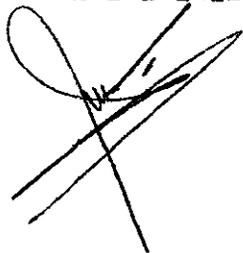


SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT



DECRET n° 79/563 du 13/10/79

portant nomination de Monsieur GASSACKYS Paul
Pascal en qualité de Directeur Général du
Tourisme

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGO-
LAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINIS-
TRES.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

SECRETÉ :

Article 1er.- Monsieur GASSACKYS Paul Pascal, Administrateur des SAF de
6ème échelon précédemment Directeur de l'Expansion Touristique et Hôtelière
est nommé Directeur Général du Tourisme.

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures
contraires prend effet à compter de la date de prise de fonction par l'inté-
ressé et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République
Populaire du Congo.

Fait à Brazzaville, le 13 OCTOBRE 1979

Par le Président du Comité
Central du Parti Congolais
du Travail, Président de la
République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Industria
et du Tourisme,

Marlus MOUAMBENGA.-

COLONEL Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Finances,

Henri L O P E S.-

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.-